

# BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS

(DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU IV)

SESSION EN COURS



## INFORMATIONS AUX STRUCTURES D'ALTERNANCE PAR FAMILLES RURALES

Réunion d'information  
date à venir

### POUR QUEL METIER ?

Cette formation prépare à devenir animateur professionnel sur un territoire, un secteur d'activité. L'animateur BPJEPS conduit des projets d'animation en toute autonomie, auprès de publics diversifiés et en coordination avec les autres professionnels de sa structure ou du territoire. Il peut travailler en centre social, maison de quartier, association socioculturelle. Le titulaire d'un BPJEPS est également **directeur d'ACM**.

### À NOTER

Le BPJEPS ne prépare pas à devenir animateur professionnel en ACM. Si vous souhaitez former des salariés pour un ACM, la formation adaptée est le CPJEPS.

### INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée** : 15 mois. 640h en centre de formation et 1300h en structure d'alternance.
- **Rythme** : deux à trois jours en centre de formation et le reste de la semaine en structure d'alternance. Toutes les vacances scolaires en structure d'alternance.
- **Tarif** : le coût de la formation est en général pris en charge par l'OPCO\* de votre structure d'alternance.

*Nous pouvons vous conseiller dans la recherche d'une solution de financement. Appelez notre conseillère formation, Florence COAT au 06 50 73 61 43.*

### CONDITIONS D'ENTRÉE

- Les candidats doivent avoir plus de 18 ans.
- Ils doivent être titulaires du BAFA ou d'une attestation d'employeur(s) précisant qu'ils ont effectué au moins 200h d'animation auprès de groupes.
- Une maîtrise de la langue française (orale et écrite) de niveau seconde est souhaitable.

**IMPORTANT** : le BPJEPS LTP prépare à diriger un ACM il est donc important que le candidat ait une expérience suffisante d'animation en ACM pour pouvoir assumer cette responsabilité.



## QUELLES SONT LES STRUCTURES QUI PEUVENT ACCUEILLIR UN ALTERNANT BPJEPS LTP ?

\*La DRAJES Bretagne a modifié les modalités de validation de l'alternance pour tous les BPJEPS LTP depuis la rentrée 2023.

Toutes associations, communes ou communauté de communes qui proposent :

- Des activités de loisirs pour des groupes (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, etc.).
- Qui peut proposer à l'alternant de travailler auprès de plusieurs publics (ou de prévoir une mise à disposition ponctuelle auprès d'une autre structure si vous n'accueillez qu'un ou deux publics par exemple)\*.
- Qui garantit que l'alternant pourra effectuer au moins 25h de face à face public par semaine.\*
- Qui dispose d'au moins un professionnel titulaire au minimum d'un BPJEPS LTP ou autre diplôme de la filière animation professionnelle.

## QUEL TYPE DE CONTRAT ?

Structure publique ou privée, plusieurs choix s'offrent à vous.

**Un contrat d'apprentissage si :**

- Le salarié a -30 ans à l'entrée en formation
- Ou s'il a +30 ans et répond à l'un de ces critères : reconnaissance travailleur handicapé, sportif de haut niveau ou projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme préparé.

**Un contrat Pro-A si** le salarié a + ou -30 ans et que mon accord de branche le permet (je vérifie auprès de mon OPCO).

**Un contrat en formation continue si** le salarié ne répond à aucun critère ci-dessus, et que son contrat de travail dans ma structure couvre toute la période de formation.

## COMMENT PROCEDER POUR INSCRIRE UN SALARIE EN FORMATION ?

**Vous êtes une association Familles Rurales**

Contactez notre conseillère formation.

**Florence Coat au 06 50 73 61 43**

**Vous êtes une structure privée (entreprise ou association) hors réseau Familles Rurales ou une structure publique (commune, collectivité)**

1. Le candidat envoie\* la **fiche de préinscription complétée** (à télécharger sur notre site Internet).
2. Nous prenons contact avec vous, sa structure d'accueil, pour vérifier les modalités de contrat et de prise en charge possibles. À l'issue de ce premier contact, vous recevez un **formulaire de renseignements** à compléter. *En cas de doute sur les modalités de prise en charge, nous vous encourageons dès cette étape à contacter votre OPCO (pour une structure privée) ou le CNFPT (pour une structure publique).*
3. En parallèle, un **dossier d'inscription** est envoyé au candidat. Une fois ce dossier dûment complété réceptionné\*\* et validé par nos services, nous pourrons vous adresser les **documents administratifs d'entrée en formation** (contrat de travail de votre salarié, convention). *Attention : ces documents devront impérativement être complétés et signés avant l'accueil du salarié en formation.*
4. Une fois les documents administratifs signés de tous (employeur, stagiaire de la formation et CFA), vous pouvez **transmettre le dossier à votre OPCO / au CNFPT** pour le traitement de votre demande de prise en charge – ceci au maximum dans les 5 jours suivant le début du contrat.

\* à [fr.bretagne@famillesrurales.org](mailto:fr.bretagne@famillesrurales.org).

\*\* par voie dématérialisée

([fr.bretagne@famillesrurales.org](mailto:fr.bretagne@famillesrurales.org)) ou par envoi postal (Familles Rurales fédération de Bretagne, 32 rue du Général de Gaulle 56390 Grand-Champ).



## QUEL LIEN Y A-T-IL ENTRE LE CENTRE DE FORMATION ET LA STRUCTURE D'ALTERNANCE ?

L'apprentissage se déroule dans les deux lieux ; l'apprenant et la structure d'alternance disposent d'un guide de l'alternance précisant les recherches à effectuer, les animations et projets à réaliser en structure. Des fiches d'évaluation sont également fournies au tuteur

Des RDV réguliers, des visites de stage permettent également d'accompagner l'alternant et le tuteur pour aider la progression du candidat.

Un espace numérique, partagé entre stagiaires, tuteurs et formateurs, contiendra des documents qui reprennent les contenus de tous les temps de travail en centre de formation, les calendriers, les modalités régionales de certification.

## QUELLES SONT LES METHODES UTILISÉES EN FORMATION ?

- Débats et discussions en groupes.
- Réflexions individuelles et collectives.
- Expérimentations concrètes (ateliers, réalisation de projets avec des publics).
- Écriture progressive et accompagnée des dossiers de certification.
- Analyse de pratiques.

## QUEL EST LE CONTENU DE LA FORMATION ?

- Concevoir, animer et évaluer un cycle d'activités respectant une progression pédagogique.
- Mener un état des lieux, un diagnostic et concevoir, coordonner et évaluer un projet d'animation répondant à la problématique identifiée.
- Diriger un ACM (gestion financière et administrative, gestion de l'équipe d'animation, communication, organisation de l'ACM, relations familles, partenaires, élaboration et évaluation du projet pédagogique)
- Connaître l'environnement professionnel de l'animation.
- Connaître les publics (enfance, jeunesse, adultes et familles, personnes âgées)
- Savoir communiquer (outils professionnels, relations).
- Savoir travailler en équipe
- Connaître et utiliser les démarches d'animation de l'éducation populaire.



## POUR ALLER PLUS LOIN : QUELQUES LIENS UTILES

### La formation en alternance

*Ministère du travail*

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

### Le contrat d'apprentissage

*Ministère du travail*

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

### FAQ aide à l'embauche d'alternants

*Ministère du travail*

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

### L'aide unique pour les employeurs qui recrutent en apprentissage

*Le portail de l'Alternance, Ministère du travail*

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

### Conditions et montant de l'aide 2023

[www.entreprendre.service-public.fr](http://www.entreprendre.service-public.fr)

### Simulateur de calcul d'aide aux employeurs

*Le portail de l'Alternance, Ministère du travail*

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

### Aides aux contrats en alternance : guide pratique à destination des employeurs

*Ministère du travail*

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

### Aides possibles de l'AGEFIPH accordées pour l'embauche de travailleurs handicapés.

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

## VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'INFORMATION ?

### Questions sur la formation ou l'alternance

02 97 69 13 86 ou

[fr.bretagne@famillesrurales.org](mailto:fr.bretagne@famillesrurales.org)

### Questions sur le financement de la formation ou les contrats possibles

Florence Coat

06 50 73 61 43 ou

[florence.coat@famillesrurales.org](mailto:florence.coat@famillesrurales.org)

## LE BPJEPS FAMILLES RURALES C'EST UN SUIVI PERSONNALISÉ DE L'ALTERNANT PROGRESSION ET DES MÉTHODES ACTIVES

**Taux d'obtention du diplôme : 83 %**

*Familles Rurales fédération de Bretagne est un organisme de formation certifié Qualiopi. Étant reconnu comme centre de formation d'apprentis (CFA), cette formation est ouverte à l'apprentissage.*